

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LYON

6, avenue Adolphe Max
69321 LYON CEDEX 05

SIRET : 313.401.093

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière – PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LYON

6, avenue Adolphe Max

69321 LYON CEDEX 05

SIREN : 313.401.093

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Éminence,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance la note sur la « Méthode d'établissement des comptes » mentionnée en annexe des présents comptes annuels précisant notamment le référentiel comptable utilisé et les méthodes utilisées pour les immobilisations et amortissements, les successions et les contrats de capitalisation.

Dans le cadre de notre appréciation des autres règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés,
- L'évaluation des provisions pour risques et charges,
- Le traitement des immobilisations et des amortissements conformément à la législation en vigueur en portant une attention particulière sur comptabilisation des opérations juridiques particulières
- L'évaluation des provisions pour risques et charges et plus particulièrement celles liées aux engagements pris vis-à-vis des prêtres aînés et des salariés en nous assurant du caractère approprié des informations mentionnées en annexes,
- L'évaluation des titres de participation a
- Et concernant la méthodologie retenue pour la comptabilisation des legs.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Lyon dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté aux administrateurs et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras
Le 15 juin 2019
L'un des Gérants
Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI

en €	ACTIF	Brut	Amortiss. prov.	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de R & D					
Concessions, brevets		154 759	-150 687	4 072	35 745
Fonds commercial					
Autres immo. incorporelles					
Avances & acomptes / immo. inc.					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		5 435 442		5 435 442	5 188 714
Constructions		75 444 974	-21 370 303	54 074 671	48 979 803
Inst. techn., mat & outillage		2 972 885	-1 483 778	1 489 107	1 496 558
Autres immo. corporelles		16 786 175	-10 873 802	5 912 374	6 446 325
Immo. corporelles en cours		1 127 724		1 127 724	2 317 398
Avances & acomptes / immo. corp.		334 736		334 736	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations		27 103 284		27 103 284	26 584 229
Créances rat. à des particip.		6 556 894	-555 078	6 001 816	6 296 345
Autres titres immobilisés		3 633 017	-10 515	3 622 502	1 127 388
Prêts		2 143 647		2 143 647	1 280 147
Autres immo. financières		16 763		16 763	119 418
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		141 710 300	-34 444 163	107 266 137	99 872 071
ACTIF CIRCULANT					
STOCK					
Matières premières & appro.					
En cours de production de biens					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes/commandes		78 079	-28 848	49 231	31 044
CREANCES					
Clients		212 197	-20 000	192 197	216 230
Autres créances		3 582 144	-97 682	3 484 461	3 047 885
Valeurs mob. de plac.		47 638 082	-1 309 899	46 328 183	48 909 935
Disponibilités		4 313 709		4 313 709	6 169 588
TOTAL ACTIF CIRCULANT		55 824 211	-1 456 429	54 367 782	58 374 681
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		249 039		249 039	222 386
Charges à répartir					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL		197 783 550	-35 900 592	161 882 958	158 469 137

1

en € COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises

Prestation de services

MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Subventions d'exploitation

Reprise sur amo. & provision transfert de charges

Collectes

Autres produits

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**CHARGES D'EXPLOITATION**

Achats de marchandises

Autres achats et charges externes

Impôts, taxes & versements assimilés

Salaires et traitements

Charges sociales

Dot. d'exploit. immo/amort.

Dot. d'exploit. risques charges

Autres charges

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION**RESULTAT D'EXPLOITATION****PRODUITS FINANCIERS**

Autres intérêts et produits assi.

Reprises sur provisions et transferts de charges

Produits nets/cessions val. mob.

TOTAL PRODUITS FINANCIERS**CHARGES FINANCIERES**

Dotations financières aux amort/prov

Interêts & charges assimilés

Charge nette sur cession de valeurs mobilières

TOTAL CHARGES FINANCIERES**RESULTAT FINANCIER****RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS**

Produits exceptionnels gestion

Produits exceptionnels capital

Reprises de provisions et transferts de charges

TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles gestion

Charges exceptionnelles capital

TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Impôts sur les bénéfices

SOLDE INTERMEDIAIRE

Reprise d'engagement

Engagements à réaliser

EXCEDENT

année 2018	année 2017
284 717	301 861
2 737 834	2 683 340
3 022 551	2 985 201
463 752	379 426
201 239	254 216
18 941 868	19 583 049
2 960 814	2 887 266
25 590 223	26 089 158
378 814	398 411
12 247 907	11 977 639
618 646	623 863
7 071 179	6 904 495
3 037 960	2 950 786
3 536 541	3 323 732
148 088	
1 351 104	1 011 968
28 390 237	27 190 895
-2 800 014	-1 101 737
778 569	1 107 948
1 638	94 392
52 267	2 311 231
832 474	3 513 571
1 415 347	55 111
7 569	6 186
68 674	8 126
1 491 590	69 423
-659 116	3 444 147
-3 459 130	2 342 411
6 097 985	6 342 060
121 300	721 830
300 000	
6 519 285	7 063 890
519 592	1 924 398
138 602	618 170
658 194	2 542 568
5 861 091	4 521 322
118 870	136 075
2 283 091	6 727 658
589 872	184 592
2 346 732	661 456
526 232	6 250 794

Méthode d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels de l'Association ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement CRC99-01 régissant les obligations comptables des associations et fondations et aux recommandations comptables de la Conférence des Evêques de France.

Par dérogation à ces principes, les quêtes réalisées au profit d'organismes "hors Association Diocésaine", sont directement affectées en dettes sans transiter par le compte de résultat.

Le périmètre concerné par ces comptes annuels est représenté par la Curie, les autres services diocésains intégrés (23) et les paroisses (113) à l'exclusion de certains services interdiocésains ou congrégations pour lesquels l'Association Diocésaine supporte les comptes bancaires.

Il n'y a pas de variations de périmètre au cours de l'exercice 2018.

Faits caractéristiques

Le résultat global s'élève à + 526 K€ au 31/12/2018, contre + 6 251 K€ au 31/12/2017, soit une diminution de 5 725 K€. On note une diminution du résultat d'exploitation de -1 698 K€, un résultat financier en baisse de 4 103 K€, un résultat exceptionnel en hausse de 1 340 K€.

La variation des fonds propres est principalement lié aux apports et legs constatés sur l'exercice d'un montant global de 70 K€.

Compte de résultat hors opérations exceptionnelles d'apport à la SCI LACHAZOT et cessions d'actifs:

Compte de Résultat en K€ (hors apport à SCI LACHAZOT)	2017	2018	Var.17/18
Produits d'exploitation	26 089	25 590	-499
Charges	27 191	28 390	1 199
Résultat	-1 102	-2 800	-1 698
Produits financiers	3 513	832	-2 681
Charges financières	69	1491	1422
Résultat financier	3 444	-659	-4 103
Résultat courant	2 342	-3 459	-5 801
Produits exceptionnels	6 342	6 398	56
Charges exceptionnelles	1 924	519	-1 405
Résultat exceptionnel	4 418	5 879	1 461
Impôts sur les bénéfices	136	119	-17
Engagements	476	1 757	1281
Excédent	6 148	544	-5 604

Présentation des principales méthodes utilisées**Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont amortis sur 1 et 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou en fonction du décompte de succession (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Pour certaines immobilisations antérieures à 40 ans, en l'absence de référence sur leur coût historique, celles-ci ont été valorisées pour 1€, et amorties à due concurrence. Cela est sans impact sur la valeur nette globale des valeurs immobilisées.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	15 à 40 ans	linéaire
Agencement et aménagement des constructions	15 à 40 ans	linéaire
Installations générales et agencements	10 à 15 ans	linéaire
Matériel et outillage	3 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	3 à 4 ans	linéaire
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans	linéaire

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Elle est comparée à la situation nette ou à la valeur probable de réalisation pour la détermination d'une éventuelle provision.

Stocks

Cette rubrique concerne différents livres et publication achetés et destinés à être revendus

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision.

Successions

Conformément à l'avis CNC 99-01, les successions sont comptabilisées de la façon suivante:

- dès l'acceptation par le Conseil d'Administration et en l'absence d'opposition de la préfecture, elles sont constatées en engagements hors bilan
- les flux financiers non attachés à la réalisation d'un bien sont comptabilisés en compte "autres dettes"
- les flux financiers attachés à la réalisation d'un bien sont comptabilisés en "produits exceptionnels"
- dès la notification de la clôture de succession par le notaire ou dès la constatation que les acomptes versés correspondent au montant des engagements hors bilan, le compte "autres dettes" est soldé par un compte de produits exceptionnels
- les assurances vie sont constatées directement en produits.

Contrats de capitalisation

Les contrats de capitalisation étant en fonds Euros, les produits latents identifiés sont comptabilisés en intérêts courus non échus et l'IS attaché à ces produits est provisionné.

Pour 2018, les intérêts courus sont de 499 K€ et l'IS provisionné de 50 K€.

54

Informations sur les éléments de l'actif**Actif immobilisé****Immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les mouvements de l'exercice concernent :

Valeurs brutes en €

	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
incorporelles	149 090	8 683	3 015	154 758
corporelles	94 803 541	8 769 715	1 471 321	102 101 935
financières	36 140 650	4 427 078	1 114 124	39 453 605
Total	131 093 281	13 205 476	2 588 460	141 710 297

Amortissements en €

	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
incorporelles	113 345	40 356	3 015	150 686
corporelles	30 374 742	3 496 185	143 044	33 727 883
Total	30 488 087	3 536 541	146 059	33 878 569

Immobilisations corporelles: variation des immobilisations corporelles en cours

	à l'ouverture	augmentation	reclassement	à la clôture
curie	1 951 542	1 091 357	1 746 757	1 296 142
paroisses	360 815	152 744	347 241	166 318
total	2 312 357	1 244 101	2 093 998	1 462 460

Dont reclass¹ en
cptes charges: 33 730 €

Dont avances et acomptes/
immob.corpor.: 334 736 €

Immobilisations financières

En 2017, les engagements restant à verser sur les autres titres immobilisés venaient en moins de la valeur brute.

En 2018, ces engagements sont reclassés en dettes sur immobilisation (passif). D'où une variation positive de 1 673 k€ sur les immobilisations financières.

En conséquence des conditions d'exploitation de la société locataire de la SCI St Joseph, il n'est pas constaté de dépréciation des titres et avances faites à cette SCI. La plus-value latente sur les éléments incorporels non inscrits à l'actif de la SAS DOMAINE LYON ST JOSEPH peut justifier une valeur vénale de l'immeuble supérieure à sa valeur d'actif.

Il n'est pas constaté de dépréciation des parts de la SCI Lachazot car la revente "au prix du marché" des biens possédés par cette SCI permettrait le remboursement des parts aux associés.

Une dépréciation est réalisée sur les titres de la SCI du Séminaire Provincial à hauteur de la situation nette négative à la clôture de l'exercice, pour la quote-part des titres détenus par l'ADL. Au 31/12/18, cette provision pour dépréciation s'élève à 434 k€. Cette provision est justifiée par l'utilisation culturelle des biens qui impose le financement de travaux de renouvellement par l'ADL à hauteur de sa participation.

Compte tenu d'une détention minoritaire des titres de la SCI du ST SACREMENT, il n'a pas été constaté de dépréciation sur ces titres. Les associés majoritaires se sont engagés à supporter les conséquences des moins-values éventuelles sur cette société.

La SCI LACHAZOT a mis en œuvre 3 projets de construction financés par 3 prêts PLS (Prêts Logement Social) consentis par le Crédit Agricole Centre-Est en garantie desquels une hypothèque a été prise sur chacun de ces biens aux conditions suivantes:

1 prêt de 1 500 k€ au taux de 2.11% dont le terme est le 28/02/2042, 1 prêt de 1 800 k€ au taux de 2.11% dont le terme est le 30/05/2042, 1 prêt de 1 800 k€ au taux de 2.11% dont le terme est le 30/04/2042. Au 31/12/18, ces prêts n'ont pas encore été débloqués.

Etat des créances en €

Créances à moins d'un an	2 370 479
Créances à plus d'un an	7 357 226

Les créances à moins d'un an incluent le coût des frais de démolition (208 K€) dans le cadre de la vente de l'église Notre Dame de l'Espérance à Villeurbanne. Ces avances seront remboursées par l'acheteur en 2019.

Les créances à plus d'un an incluent l'avance de 4 483 K€ consentie par l'ADL à la SCI Saint Joseph. Cette créance a fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 236 K€ durant l'exercice.

Comptes de régularisation actif en €

Charges constatées d'avance :	
Charges d'exploitation	249 039

Ce poste constate le coût de travaux réalisés sur des biens loués et dont les premières années de bail sont gratuites à concurrence du coût des travaux financés. Chaque année le coût du loyer théorique est prélevé sur ce poste.

A la clôture de l'exercice, il reste à prélever un montant de 120 K€.

6/

Informations sur les éléments du passif

Composition des fonds propres

Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Apports sans droit de reprise	16 412 512	69 884		16 482 396
Legs et donations avec contrepartie	13 439 630			13 439 630
Autres Réserves	17 282 130	7 964	65 695	17 224 399
Report à nouveau	88 473 750	6 285 531		94 759 281
Résultat de la période	6 250 794	526 232	6 250 794	526 232
Total	141 858 816	6 889 611	6 316 489	142 431 938

L'impact des variations de capitaux propres au niveau des paroisses est traité globalement, sans tenir compte des augmentations ou des diminutions sur chacune d'elles.

Détail des apports et legs inscrits à l'actif:

- apports: 70 K€
- legs: 0 K€
- autres donations: 0 K€

Variation des autres réserves:

- résultat déficitaire 2017 paroisse St Nizier: 8 K€
- reprise/réserve "Rhône-Vert" travaux effectués en 2017: 43 K€
- reprise des subventions pour investissement: 22 K€

Report à nouveau:

- curie: 4 612 K€
- paroisses: 1 673 K€

Provisions (en €)

	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Pour risques	1 203 168	23 111		1 226 280
Pour charges	8 448 992	64 847		8 513 839
dont provision retraite prêtres	8 023 789	57 553		8 081 342
dont provision retraite laïcs	425 203	7 294		432 497
dont autres charges	0			0
Pour dépréciation actif immobilisé	733 125	132 469	300 000	565 594
Pour dépréciation actif circulant	61 140	1 400 560	5 271	1 456 429
Total	10 446 426	1 620 988	305 271	11 762 142

La provision pour retraite des prêtres a été constituée :

- pour les prêtres de plus de 75 ans, en fonction de leur espérance de vie et de leur coût annuel de référence, soit 5 525 K€,
- pour les prêtres en activité en fonction de leur espérance de vie et de leur coût annuel de référence, diminué des dotations à réaliser dans le futur soit 2 556 K€

Etat des fonds dédiés (en €)

	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Fonds dédiés sur subventions				
sur autres ressources	1 505 189	2 346 732	589 872	3 262 049
Total	1 505 189	2 346 732	589 872	3 262 049

Destination des fonds dédiés au 31/12/18:

Maison Ste Anne Villefranche	876 664.26
Sanctuaire St Bonaventure	868 711.41
Paroisse Ste Marie des Vignes	40 441.75
Paroisse St Just en Chevallet	8 000.00
Association Lumières de Marie	112 850.00
Refection carré des prêtres à Loyasse	910.45
Chapelle de Tourzy	91 343.08
Monastère Petites Sœurs de l'Agneau	571 251.40
Paroisse Ste Blandine	1 000.00
Paroisse Notre Dame du Point du Jour	2 764.86
Eglises Malgaches	28 329.52
Bon Pasteur	580.00
Eglise Ste Thérèse à Ste Foy les Lyon	10 000.00
Mission St Nizier	16 177.00
Statue Assomption paroisse Bx A.Chevrier	2 000.00
Pèlerinage St J.de Compostelle (service prisons Lyon)	5 460.50
Engagement de travaux à réaliser en paroisses	625 564.80

Etat des dettes (en €)

	Montant brut	à 1 an au plus	Plus 1 an - de 5	à plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	11 157	11 157		
Fournisseurs	451 541	451 541		
Dettes fiscales et sociales	972 996	972 996		
Dettes sur immobilisations	2 251 093	2 251 093		
Autres dettes	2 467 253	2 467 253		
Total	6 154 040	6 154 040		

Charges à payer incluses dans les postes du bilan (en €)

Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	297 272
Dettes fiscales et sociales	1 323 649
Autres dettes	

Autres informations

Legs en cours

Les successions passées en produits au cours de l'exercice 2018 représentent un montant de 2 379 252 €. Il n'y a pas eu d'immeubles entrés à l'actif de la Curie suite à successions.

Les successions à recevoir non incluses dans les comptes annuels représentent 1 372 499 €, dont 7 K€ de biens immobiliers.

Les successions en cours et non closes ont été enregistrées en dettes pour un montant de 142 457 € et en créances pour 9 662 €.

Le montant des legs destinés à être vendus et non comptabilisés à l'actif de l'association s'élève à 1 097 K€.

Moins-values latente sur titres de placement:

Au 31/12/2018, la valeur comptable du portefeuille de la Curie s'élève à 46 303 K€. La valeur liquidative ressort quant à elle à 45 021 K€.

La moins-value latente nette sur titres de placement détenus au 31 décembre 2018 s'élève donc à -1 282 K€ (compte tenu à cette date de plus-values latentes à hauteur de 27 K€ et de moins-values latentes à hauteur de -1 310 K€). Une provision pour dépréciation a été constatée à hauteur de 1 310 K€.

Des intérêts courus non échus ont été comptabilisés pour 468 K€.

Au 31/12/2018, la valeur comptable globale des portefeuilles détenus par les paroisses et les services s'élève à 867 K€.

Aucune dépréciation n'est constatée sur ces portefeuilles.

Engagements reçus:

- Apport à la Maison des Buiers pour 150 K€, avec droit de retour en cas de non réalisation ou de dissolution de l'association.
- Dans le cadre du financement du projet de la Maison des Catholiques à Caluire, l'ADL a consenti un prêt de 1 200 K€ à l'Association Caluire Paroisse. L'Association Caluire Paroisse s'engage à hypothéquer au bénéfice de l'A.D.L. la parcelle cadastrale BK 130 comprenant un parc arboré et les locaux paroissiaux financés en partie par le prêt de 1 200 K€.

Engagements donnés:

- L'Association Les Amis d'Oullins a apporté à l'A.D.L. un bien immobilier estimé à 1 900 K€. Ce bien a été comptabilisé à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2013. En cas de vente par l'A.D.L. de ce bien dans les 20 ans à venir, l'A.D.L. s'engage à reverser à la paroisse Saint Martin d'Oullins la moitié du produit de la vente.
- Nantissement d'un contrat de capitalisation pour garantir les facilités de caisse accordées par la Société Générale à hauteur de 3 000 K€.
- L'Association s'est portée caution solidaire du remboursement du prêt de 800 K€ souscrit par l'A.I.D.L. au taux de 2.35% sur 20 ans. Au 31/12/2018, le capital restant dû est de 696 K€. Terme de l'engagement: 18/05/2035.
- Engagement de caution au profit de l'Association Paroissiale Immobilière de Brignais pour garantir un prêt de 650 K€ sur 20 ans au taux de 3.40%. L'objet de ce prêt concerne la restructuration de la maison paroissiale de Brignais. L'A.D.L. sera garante sur première demande. Au 31/12/2018, le capital restant dû est de 538 K€. Terme de l'engagement: 05/10/2034 pour la partie du prêt à hauteur de 510 K€ et 05/09/2034 pour la partie du prêt à hauteur de 140 K€.
- Engagement de caution au profit de la S.A. Lyonnais et Forez pour garantir un prêt de 900 K€ sur 15 ans au taux de 1.20% référencé sur l'EURIBOR 3 mois. Au 31/12/2018, le capital restant dû est de 699 K€. Terme de l'engagement: 05/05/2030.
- Engagement de caution au profit de la SCI LACHAZOT pour une autorisation de découvert afin de permettre le financement des premiers travaux sur des projets de construction dans l'attente du déblocage des prêts PLS auprès du Crédit Agricole Centre-Est. Montant du découvert autorisé: 2 500 K€, durée 12 mois, taux EM (flooré) + 0.50%. Au 31/12/2018, la SCI LACHAZOT n'avait pas utilisé ce découvert autorisé. L'engagement de l'ADL a pris fin en mai 2019 par le déblocage des prêts PLS. Pour mémoire commentaire page 6 sur ce sujet.
- L'Association s'est engagée à souscrire des parts dans des fonds d'investissement auprès du Crédit Agricole. Au 31/12/2018, il reste à engager 1 903 267 €.
- L'A.D.L. a fait à l'U.A.D.F. un apport en compte courant de 250 K€. Cet apport sera remboursé par annuité constante de 36 K€ à compter du 1er juillet 2024.
- L'Association Immobilière de Pierre-Bénite a apporté à l'A.D.L. un bien immobilier estimé à 360 K€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2016. En cas de revente de ce bien dans les 15 ans, l'A.D.L. s'engage à reverser la moitié du produit de la vente à l'Association Immobilière de Pierre-Bénite.

- L'Association Immobilière du Bourg de Charbonnière a apporté à l'A.D.L. un bien immobilier estimé à 450 K€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2016. L'A.D.L. s'engage à affecter ce bien à l'usage de la paroisse de Charbonnières pendant une durée de 25 ans.
- L'Association Notre-Dame de BELIGNY a fait don à l'A.D.L. d'un bien immobilier estimé à 300 K€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2016. L'A.D.L. s'engage à ne pas aliéner ni hypothéquer ce bien pendant une durée de 40 ans.
- Les Associations Jeanne GREGOIRE et Les Amis de Notre Dame des Marais ont fait don à l'A.D.L. de deux ensembles immobiliers estimés à 995 k€. Ces biens ont été comptabilisés à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2017. L'A.D.L. s'engage à ne pas aliéner, ni à hypothéquer ces biens pour une durée de 30 à compter de la signature de l'acte (18/09/2017).
L'A.D.L. s'engage à maintenir les lieux exclusivement au service de l'Eglise catholique pendant une durée de 99 ans. L'A.D.L. s'engage à réaliser sur les parcelles AE 181 et AE 182 la construction d'un centre paroissial et d'une salle polyvalente. Dans l'hypothèse où le projet ne serait pas réalisé au plus tard dans les cinq ans à compter du 18 septembre 2017, la donation des parcelles serait révoquée de plein droit et retournerait dans le patrimoine du donateur.
- L'A.D.L. a consenti à l'Association Immobilière de l'Industrie un prêt de 100 k€. Au 31/12/2018, 95 K€ ont été débloqués. Il reste à engager 5 K€.
- Le 24/07/2018, l'A.D.L. a signé une promesse unilatérale de vente au profit de la société WYHO PROMOTION sur un tènement immobilier situé au 118 rue Hénou à Lyon 4ème au prix de 1 210 K€. Ce prix sera payé comptant pour 892 K€ et par dation en paiement pour le solde de 318 K€. La réalisation de la vente est soumise à la condition suspensive que le bénéficiaire de l'opération puisse acquérir une parcelle complémentaire formant avec le bien objet de la promesse de vente l'assiette foncière globale de son projet. Au 31/12/2018, la vente n'est pas réalisée.
- Le 28/12/2018 l'A.D.L. a souscrit une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement d'un centre diocésain et d'une chapelle dans un ensemble immobilier situé dans le quartier de la Part-Dieu à Lyon 3ème.
La vente est consentie au prix de 2 851 200 euros TTC. A ce prix, il convient d'ajouter le coût d'une oeuvre artistique sur l'aménagement vitré de la façade. Le budget, non définitivement arrêté, est estimé entre 350 et 400 K€. Au 31/12/2018, seul un acompte de 335 k€ a été versé sur la VEFA. Les travaux n'ont pas débuté à cette date.
- Le 25/05/2018, l'A.D.L. a signé un bail emphytéotique au profit de l'association les AMIS DU PETIT MONASTERE DE LA CROIX-ROUSSE sur un tènement immobilier situé 124 rue Hénou à Lyon 4ème. La durée du bail est de 50 ans (1/06/2018 au 31/05/2068)
- le 6/12/2018, l'A.D.L. a signé un bail emphytéotique au profit de la SCI ST COLOMBAN ET STE BARBE sur un ensemble immobilier situé à LA BENISSON-DIEU (Loire). La durée du bail est de 45 ans (01/12/2018 au 31/11/2063).
- Le 12/01/2018, l'A.D.L. a signé un bail à construction au profit de la SCI LACHAZOT sur un terrain situé 6 bis rue Hugues Guérin à Lyon 8ème. La durée du bail est de 45 ans (01/01/2018 au 31/12/2063).
- Le 12/01/2018, l'A.D.L. a signé un bail à construction au profit de la SCI LACHAZOT sur un terrain situé Chemin des Aubépines à FRANCHEVILLE (69). La durée du bail est de 45 ans (01/01/2018 au 31/12/2063).

Engagements de crédit bail

Les crédits bails correspondent à des copieurs dont les contrats ont une durée de 2 à 5 ans. Chaque paroisse a pris individuellement le contrat en son nom.

Répartition des produits d'activité
en €

	Montant
Produits issus de la générosité des fidèles	9 602 144
Denier de l'Eglise	6 037 629
Quêtes	1 878 984
Casuel	1 423 111
Dons divers	
Total	18 941 868

Eléments concernant les entreprises liées et les participations
en €

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations	23 866 941	
Participations	5 593 798	
Créances rattachées à des participations	1 117 143	
Autres créances	76 660	
Dettes rattachées à des participations		

Produits et charges exceptionnelles
en €

Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles diverses	312 421	
Charges sur legs	15 226	
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	138 602	
Charges sur exercices antérieurs	85 293	
Charges exceptionnelles sur sinistres	49 098	
Dot. risques et charges exceptionnels	57 553	
Total	658 194	

en €

Produits exceptionnels		
Successions dons et legs reçus	2 379 252	
Dons grands chantiers	339 756	
Dons exceptionnels	2 624 969	
Souscription travaux	436 241	
Produit de cession d'immobilisations corporelles	121 300	
Produit de cession d'immobilisations financières		
Autres produits exceptionnels	201 733	
Produits sur exercices antérieurs	69 438	
Remboursements sur sinistre	46 595	
Reprise de provisions	300 000	
Total	6 519 285	

Paroisse de la REDEMPTION: l'apport effectué par L'Association Immobilière et Cultuelle de la Rédemption ne correspondant pas à un actif durable, il a été passé en produit exceptionnel pour un montant de 101 k€.



Effectifs

Les effectifs de la curie sont de 119 laïcs (équivalent temps plein) et 314 prêtres (en activité et à la retraite).

Les effectifs des paroisses peuvent être estimés à 40 laïcs équivalents temps plein (administratifs, organistes et agents d'entretien).

Plusieurs fonctions sont assurées par des bénévoles au sein de l'Association : comptables, délégués aux affaires économiques, secrétaire administratif en charge des successions... La diversité des fonctions bénévoles ne permet pas d'en faire un inventaire exhaustif.

Autres informations

Honoraires du commissaire aux comptes:

Les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 16 200 €.



Tableau des filiales et des participations

Informations financières (k€)	Capital	Réserves & report à nouveau avant affectation	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis non remboursés	Cautions & avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1 - Filiales (+ de 50% du capital détenu)										
SCI St Joseph	800		99,9%	799	799	4 483		378	-32	81
SCI Séminaire Provincial	9 185		76.2%	7 000	6 566	1 085		279	-72	
SCI Lachazot	20 053		80.55%	16 153	16 153			657	224	
Lyonnais et Forez	261		61.3%	46	46			741	433	
2 - Participations (10 à 50% du capital détenu)										
SAS Domaine Lyon St Joseph	1 100		40.00%	440	440			3 378	-143	
Pupilles Gerson	38		22.26%	5	5			47	10	
SCI Ste Croix	1 960		10.00%	196	196			90	51	
SARL Espérance Energie	120		5.00%	6	6			16	-1	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
2 - Participations non reprises en A										
a) Françaises										
SCPI Sélectipierre 2					571	832				
SCPI Rivoli Avenir Pat.					408	628				
SCPI UFIFRANCE immobilier					290	272				
SCPI ACCES VALEUR PIERRE					992	942				
SCPI Primovie					550	531				
SCPI OPUS REAL					200	182				
SCPI EUROPIMO					200	184				
Habitat et Humanisme					157	185				
SCI Courzieu					24	24				
SCI St Nizier St Antoine					4	4				
SCI 23 Place Carnot					pm	pm				
SCI ST Sacrement					50	50	20			
SCI Immaculée conception					1	1				
SCI ST Jacques Etats Unis					1	1				
SCI Ste Camille					25	25				
SCI St Colomban et Barbe					pm	pm				
SCI ST PRIX					1	1				

n.c. : non connu